

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>19.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Ausrüstung und Beschaffung</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Gesellschaftliche Debatte</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2024</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Burgos, Elie  
Caretti, Brigitte  
Da Pozzo, François  
Füzesséry, Alexandre  
Gilg, Peter  
Kistler, Jörg  
Magnin, Chloé  
Meuwly, Christian  
Porcellana, Diane  
Schubiger, Maximilian  
Terribilini, Serge  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Da Pozzo, François; Füzesséry, Alexandre; Gilg, Peter; Kistler, Jörg; Magnin, Chloé; Meuwly, Christian; Porcellana, Diane; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Ausrüstung und Beschaffung, Gesellschaftliche Debatte, 1977 – 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Landesverteidigung</b>	1
Landesverteidigung und Gesellschaft	4
Militärorganisation	5
Ausrüstung und Beschaffung	5
<b>Wirtschaft</b>	11
Wirtschaftspolitik	11
Wirtschaftsordnung	11

# Abkürzungsverzeichnis

<b>EFD</b>	Eidgenössisches Finanzdepartement
<b>VBS</b>	Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport
<b>BöB</b>	Bundesgesetz über das öffentliche Beschaffungswesen
<b>SiK-SR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates
<b>EFK</b>	Eidgenössische Finanzkontrolle
<b>SiK-NR</b>	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>GRD</b>	EMD/Gruppe für Rüstungsdienste
<b>BIP</b>	Bruttoinlandsprodukt
<b>EMPA</b>	Eidgenössische Materialprüfungs- und Forschungsanstalt
<b>SRF</b>	Schweizer Radio und Fernsehen
<b>NATO</b>	North Atlantic Treaty Organization
<b>GSoA</b>	Gruppe für eine Schweiz ohne Armee
<b>ETHZ</b>	Eidgenössische Technische Hochschule Zürich
<b>SOG</b>	Schweizerische Offiziersgesellschaft
<b>KMG</b>	Bundesgesetz über das Kriegsmaterial
<b>RUAG</b>	RüstungsUnternehmen AktienGesellschaft
<b>EMD</b>	Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS)
<b>BGÖ</b>	Bundesgesetz über das Öffentlichkeitsprinzip der Verwaltung

---

<b>DDP</b>	Département fédéral des finances
<b>DDPS</b>	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
<b>LMP</b>	Loi fédérale sur les marchés publics
<b>CPS-CE</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats
<b>CDF</b>	Contrôle fédéral des finances
<b>CPS-CN</b>	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
<b>UE</b>	Union européenne
<b>GDA</b>	DMF/Groupement de l'armement
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>EMPA</b>	Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche
<b>RTS</b>	Radio Télévision Suisse
<b>OTAN</b>	L'Organisation du traité de l'Atlantique nord
<b>GSsA</b>	Groupe pour une Suisse sans Armée
<b>EPFZ</b>	École polytechnique fédérale de Zürich
<b>SSO</b>	Société Suisse des Officiers
<b>LFMG</b>	Loi fédérale sur le matériel de guerre
<b>RUAG</b>	RüstungsUnternehmen AktienGesellschaft
<b>DMF</b>	Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS)
<b>LTrans</b>	Loi fédérale sur le principe de la transparence dans l'administration

# Allgemeine Chronik

## Landesverteidigung

### Landesverteidigung

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 31.03.2022  
CHLOÉ MAGNIN

Depuis février 2022, la **neutralité suisse** et sa signification exacte constitue l'un des sujets qui ne cesse de faire trembler la coupole fédérale. L'histoire nous montre que non seulement la neutralité évolue avec le temps, mais elle dépend d'une multitude de facteurs, notamment économiques et politiques, rendant la prise de décision parfois complexe, lors de débats parlementaires. Alors que les élu.e.s s'entretiennent sur les mêmes bases légales, ce sont souvent des réalités très différentes qui s'entrechoquent sur la vision que chacun.e a de la politique de neutralité. L'exportation du matériel de guerre constitue un très bon exemple en ce sens.

Depuis 2022, la Suisse a reçu plusieurs demandes de **réexportation de matériel** de type **militaire** de la part d'autres pays. Il est à noter que la loi concernant ce type de demandes est très stricte. En effet, afin de protéger sa neutralité, la Suisse interdit toute réexportation vers des pays en guerre et demande que le pays qui souhaite procéder à une réexportation dépose une demande officielle avant d'y procéder. Dans les cas particulièrement médiatisés, il s'agissait de réexportations vers l'Ukraine, en guerre avec la Russie depuis février 2022. Les demandes ont tout d'abord été déposées par l'Allemagne (pour des munitions et des grenades), dès mars 2022, puis par le Danemark (pour des chars Piranha III), en juin 2022, et finalement par l'Espagne (canons antiaériens) en février 2023. Ces demandes ont toutes été refusées, mais non sans susciter des débats. En effet, pour certains membres du Parlement, la loi sur l'exportation de matériel de guerre (LFMG) pourrait être plus souple et garantir la neutralité tout en laissant les acheteurs réexporter leurs acquisitions. Dans cette optique, une motion a été discutée puis votée en mars 2023 pour rendre certaines réexportations légales. Cependant, pour le Conseil fédéral, un tel changement ne peut pas garantir le droit de neutralité suisse, qui est selon lui primordial. Les micros ont chauffé, avant que la motion ne soit finalement rejetée. Il est intéressant de préciser que les discussions autour de cette motion ont été imprégnées par la guerre en Ukraine. Cependant, l'acceptation de la motion n'aurait pas permis d'envoyer du matériel de guerre suisse vers l'Ukraine, car l'objet n'aurait pas eu d'effet rétroactif.

Certains médias ont déjà, avant la votation de la motion en mars 2023, questionné les motivations de ces réexportations. Ainsi, la question des intérêts relatifs à la réexportation d'armes a brièvement été évoquée par la WOZ, dans un rapport traitant de l'industrie du matériel de guerre en Suisse. Dans le pays, 139 acteurs, générant des centaines de millions de francs d'exportations, seraient actifs dans l'industrie militaire. Evoquant des laps de temps conséquents pour avoir accès à des données et un manque de transparence, les quelques lignes du journal zurichois ont souligné que la production du matériel de guerre en Suisse demeure un sujet sensible. Il n'en reste pas moins que cette industrie est sous pression. En effet, les demandes de l'Allemagne, du Danemark et de l'Espagne sont aussi liées à des questions économiques, car les entreprises suisses actives dans le secteur de l'exportation de matériel militaire pourraient perdre une partie de leur clientèle en fonction de la politique suivie par la Suisse. De plus, le débat est associé à la coopération internationale. En effet, en mars 2023, la Liberté a publié un article mentionnant des pays européens qui ont accusé la Suisse d'être « hypocrite » et de soutenir la Russie en refusant les réexportations vers l'Ukraine. Dans ce contexte, certains parlementaires, dont Charles Juillard (centre, JU) lors des débats sur le rapport 22.063, ont émis des inquiétudes vis-à-vis de la coopération avec d'autres États ou organisations comme l'OTAN, si la Suisse ne s'exprimait pas en faveur de la réexportation.

En raison de la division qui règne au sein de la classe politique et d'une situation tendue au niveau européen, de nouvelles interventions médiatiques sont à prévoir. De plus, la CPS-CE a d'ores et déjà annoncé de plus amples discussions qui traiteront, entre autres, du rôle de la neutralité dans la réexportation d'armes.<sup>1</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 01.07.2022  
CHLOÉ MAGNIN

Avec la guerre en Ukraine, l'acquisition des F-35A et la hausse du budget militaire, l'armée suisse est potentiellement proche d'un tournant et une question a brûlé beaucoup de lèvres: **Est-ce que la suisse doit se rapprocher de l'OTAN?** Au centre des débats se tient la définition de la neutralité helvétique, qui pour beaucoup serait très maniable. Sur le site officiel de la Confédération, on peut lire: «La neutralité permanente est un principe de la politique étrangère de la Suisse. Elle constitue un élément générateur de paix et de sécurité en Europe et au-delà. Elle garantit

l'indépendance du pays et l'inviolabilité de son territoire. En vertu du droit de la neutralité, la Suisse ne peut participer à une guerre opposant d'autres États».

Alors que certains affirment, à l'image de Christoph Blocher (udc, ZH) et Werner Salzman (udc, BE), qu'un rapprochement avec l'OTAN ne serait pas compatible avec la neutralité helvétique, d'autres estiment qu'il y a encore de la marge de manœuvre. Cette différence constitue le cœur de la controverse autour de la définition neutralité. Depuis la signature de la «Convention concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre» en 1907, les conflits armés ont changé. D'après la NZZ, ils prennent aujourd'hui aussi place dans les airs et dans la dimension cyber et franchissent, de ce fait, les frontières sous une autre forme. Cela remet en question la définition de la neutralité, forcée de s'adapter aux conditions du milieu dans lequel elle évolue. C'est pourquoi plusieurs politiciens, venant notamment des partis bourgeois, se sont exprimés en faveur d'un rapprochement entre la Confédération et l'OTAN, argumentant qu'une telle collaboration serait possible sans que la Suisse ne devienne membre de l'organisation. Afin d'appuyer cette position, les exemples de la Suède et la Finlande ont largement été évoqués. Ces deux pays ont cependant une politique de sécurité et une situation géographique très différentes de la Suisse. Ils se situent en effet à la frontière de la Russie et ont construit une relation de confiance depuis de nombreuses années avec l'OTAN en collaborant notamment lors d'exercices militaires.

Pour les adhérents à l'idée d'un rapprochement helvétique avec l'OTAN, dont les mots ont été transcrits dans la NZZ, il faut admettre que la (petite) Suisse, dans un conflit moderne, ne pourrait plus faire cavalier seul. Pour des raisons financières et techniques, elle pourrait, dans un cas extrême où sa neutralité tomberait (invasion directe du pays), avoir besoin de soutien. Cependant, les relations internationales nécessaires pour une telle demande ne se développent pas en une nuit. Comme Charles Juillard (centre, JU) l'a fait remarquer dans 24Heures, «il ne faut pas croire que l'OTAN viendra nous défendre sans que nous n'apportions rien de notre côté.» Pour lui, tisser des liens nécessite de la préparation. En outre, le choix du F-35A pourrait jouer en faveur de la Suisse si une collaboration plus rapprochée était convenue. En effet, la plupart des pays membres ont aussi opté pour ce modèle de jet. Ce qui est toutefois clair, c'est que la Suisse ne peut actuellement pas devenir membre de l'OTAN et rester neutre en même temps. Dans cette atmosphère de débats acharnés, Viola Amherd a accordé une interview à 24Heures alors qu'elle venait de rencontrer le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg. Le journal vaudois l'a interrogée sur l'image internationale de la Suisse vis-à-vis de sa relation avec l'OTAN. Comme la Suisse est entourée de pays membres de l'OTAN, est-ce qu'elle ne profite pas d'une protection gratuite sans être membre de l'organisation? Amherd a entièrement démenti cela. En se basant sur son échange avec Stoltenberg, elle a précisé que ce dernier comprenait la dilemme de la Suisse en raison de sa neutralité. De plus, la Suisse ne profite pas de sa position selon elle, car la collaboration avec l'OTAN va au-delà du fait d'être membre. Les missions pour la paix au Kosovo en sont un exemple. Dans ce même contexte, Amherd a affirmé souhaiter entreprendre une collaboration plus étroite avec l'OTAN, ce qui, suite à sa rencontre avec Jens Stoltenberg, semble être compatible avec les objectifs de l'organisation.

En conclusion, selon l'expert en sécurité de l'EPFZ Mauro Mantovani, le débat sur la neutralité suisse ne doit en aucun cas être sous-estimé car un changement de position concernant la stratégie militaire helvétique, notamment souhaité par les partis bourgeois, pourrait avoir d'importantes conséquences en cas de conflit.<sup>2</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 14.04.2023  
CHLOÉ MAGNIN

Depuis mars 2023, le débat autour de la **réexportation d'armes n'a cessé de faire des vagues**: que ce soit au Parlement, à l'étranger ou en **Ukraine**, les armes suisses ont suscité de l'intérêt et de la frustration. En mai, 24 Heures affirmait en effet: «aucune majorité ne se dessine à Berne pour redéfinir la neutralité. Entre UDC, gauche et centre droit, les positions semblent irréconciliables». A la fin de la même semaine, La Liberté publiait un article soufflant qu'atteindre une majorité au Parlement en faveur de la réexportation d'armes restait possible, car seule l'UDC – défenseuse de la neutralité sous sa forme actuelle – et les Vert-e-s – par pacifisme – y sont fermement opposés. Cependant, il faudrait pour cela que les partis acceptent de passer certains différends sous silence, a souligné le journal fribourgeois, car chacun avait jusqu'alors «préféré tirer la couverture à lui et saborder la solution du voisin, sur fond de guerre d'ego et en vue des élections fédérales».

L'indécision du Parlement quant à l'exportation d'armes a eu quelques retombées, notamment lorsque le président de la Confédération Alain Berset a rendu une visite au chancelier allemand Olaf Scholz en avril. Une visite que Le Temps a résumé avec le titre

«dialogue de sourds entre Berlin et Berne», avant d'affirmer que **les relations entre la Suisse et l'Allemagne n'ont rarement été aussi tendues**. Et que dire de la photo d'un char type Eagle – fabriqué en Suisse puis livré au Danemark dans les années 90 – qui s'est retrouvé sur un champ de bataille ukrainien en mars. La Confédération a mené l'enquête afin de reconstruire son histoire. En effet, après sa vente au Danemark, le char serait passé entre les mains d'une entreprise allemande. Cinq ans plus tard, l'ex-directeur de la société en aurait hérité, avant de le réexporter vers l'Ukraine. Dans tous les cas, il avait été soutenu que la Confédération helvétique devait être avertie en cas de réexportation, et possédait un droit de veto le cas échéant. Dans le cas précis, aucune demande n'aurait été faite, ce qui n'excuse pas la Confédération pour autant.

Alors que le débat sur la réexportation d'armes vers l'Ukraine mobilisait les parlementaires, 24 Heures a mis une tout autre réalité en lumière dans son édition du 15 juin. En effet, des **pièces détachées** suisses auraient été retrouvées dans des **armes russes**. Ces pièces, de type microélectroniques, n'ont pas été conçues à but militaire, mais leur utilisation aurait été détournée. L'article a toutefois souligné que les échanges commerciaux entre les entreprises concernées et la Russie datent d'avant la guerre et les sanctions. En outre, il n'était pas possible de dire exactement quand ces pièces avaient été acquises par la Russie, car les entreprises concernées, bien qu'appliquant les sanctions envers la Russie, continuaient de livrer des pièces à des pays comme la Turquie et le Kazakhstan, qui détiennent un accord de libre-échange avec la Russie.

En conclusion, la situation géopolitique a, comme exposé dans les paragraphes ci-dessus, été traitée en long et en large par les médias. En vue de l'indécision de la politique suisse, les débats pourraient encore perdurer.<sup>3</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 31.07.2023  
CHLOÉ MAGNIN

Les **chars de l'armée Suisse** ont secoué, pour deux raisons, les médias entre avril et juillet 2023. Premièrement, dans le cadre du message de l'armée 2023, les parlementaires ont souhaité **revendre 25 chars Leopard 2** à son fabricant, l'Allemagne, sous condition qu'ils ne soient pas envoyés en Ukraine. Ces chars prendront les places vides laissées par les chars allemands livrés à l'Ukraine. Deuxièmement, un scandale a éclaté autour des chars Leopard 1 stockés en Italie. Au sujet du premier débat, pour Mario Stäubli, chef de la rubrique nationale chez Tamedia, la revente des 25 Leopard 2 est en quelque sorte un signal qui envoie un message important à la communauté internationale. Il a aussi souligné que cette action n'enfreint pas la neutralité. Si l'on en croit les réactions du lectorat du Blick, publiées dans l'édition du 26 mai, le débat semble cependant plus compliqué qu'il n'y paraît. Alors que certains applaudissent la position du Conseil fédéral, d'autres se montrent reconnaissants de l'opposition unique d'Albert Rösti. De plus, la remise en question de la «soumission du gouvernement» face aux pressions internationales ou encore, de la fragilisation de la neutralité suisse rythment les commentaires. Selon le Blick du 27 mai, l'air serait en train de changer sous la coupole fédérale, évoquant un «Paradigmenwechsel». La revente des Leopards 2 et les discussions autour de la reconstruction de l'Ukraine ont mené Kurt Fluri (plr, SO) à affirmer: «Für mich ist das eine nicht deklarierte Strategieänderung des Bundesrats.» Il a aussi mentionné que la pression – de l'UE, de l'OTAN et des Etats-Unis – aurait poussé les Sept sages à devenir créatif. Pour les voix plus critiques, la stratégie suivie par la Confédération interroge. En effet, alors qu'un budget plus élevé a été accordé à la Grande Mulette pour renforcer par exemple ses réserves d'armes, celle-ci se verra séparée d'une partie de son armement.

Ce débat autour de la revente d'arme de l'armée suisse ne connaît pas encore de point final. Les investigations autour des Leopard 1 et l'aide humanitaire envoyée en Ukraine devraient continuer d'animer les débats dans la presse et sous la coupole fédérale.<sup>4</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 31.12.2023  
CHLOÉ MAGNIN

Alors que le deal autour des **Leopard 1** a été stoppé par le Conseil fédéral en juin, le Tages Anzeiger du 25 août évoque une affaire de **corruption** liée à RUAG et l'acquisition de 25 des 96 chars par l'Allemagne en 2019. Même si, les chars n'ont jamais été récupérés en Italie, bien que payés. Donc la question persiste: qui est propriétaire de ces Leopard 1? Une prise de position dans la NZZ décrédibilise la situation, soufflant que l'histoire sortirait tout droit d'une aventure de Tintin et rappelle l'ironie en soulignant que l'entreprise appartient entièrement à la Confédération. Le DDPS et RUAG ont demandé une expertise extérieure et averti la commission de contrôle du Parlement afin de déterminer la suite des événements. Un article du Temps datant du

22 août met d'ailleurs en lumière la colère des parlementaires suisses. Pour Fabien Fivaz (vert-e-s, NE), il existe un dysfonctionnement profond dans la gouvernance de RUAG : «C'est le moment de clarifier les responsabilités, surtout dans une entreprise avec une telle portée stratégique, et de se poser la question de savoir si RUAG doit rester privée au regard des contraintes qui lui sont imposées.» Jean-Luc Addor (udc, VS) l'a rejoint en affirmant que des instructions claires devaient être données à RUAG. Par la suite, La Liberté a annoncé, en décembre 2023, que la société allemande qui aurait racheté les chars en 2019, a obtenu gain de cause par un tribunal italien. Cependant, RUAG a affirmé que la décision n'était pas encore officielle, comme la procédure était unilatérale. Viola Amherd a ouvert une enquête sur les circonstances d'achat des 96 Leopard 1 par la Suisse à l'Italie en 2016. Jusque-là, il a été considéré que les engins ont été achetés et entreposés en Italie pour leurs pièces de rechange.<sup>5</sup>

### Landesverteidigung und Gesellschaft

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 21.12.1977  
PETER GILG

Als empfindliche Beeinträchtigung der inneren Voraussetzungen wird von militärischer Seite die Beschränkung der finanziellen Mittel gewertet. Obwohl sich hohe Repräsentanten der Armee wiederholt über Mängel im Rüstungsstand beklagten, wurde das Landesverteidigungsbudget fflr 1978 gegenüber der ursprünglichen Planung um insgesamt Neun Prozent gekürzt: ein erstes Mal bei der Revidierung des Finanzplans zu Beginn des Jahres und ein zweites Mal bei der Aufstellung des Voranschlags nach dem negativen Finanzentscheid des Volkes am 12. Juni. Die budgetierten Verteidigungsausgaben fielen damit erneut unter diejenigen des Vorjahres, was wiederum vor allem durch Abstriche beim Zivilschutz erreicht wurde. Jedoch nicht nur die äusserste Linke, auch die Sozialdemokraten strebten eine stärkere Beschränkung an. Sie konnten sich dabei auf eine Repräsentativumfrage berufen, nach welcher die Ansicht ziemlich allgemein vorherrscht, dass man bei den **Verteidigungsausgaben am ehesten sparen könnte**. So verlangte die SP-Fraktion im März nach der Verabschiedung des revidierten Finanzplans durch den Nationalrat, die Regierung solle einen Bericht über die Entwicklung der Militärausgaben vorlegen. Dabei regte sie bestimmte Sparmöglichkeiten an und zog auch eine Festsetzung des Anteils des Militärssektors am Total der Staatsausgaben sowie die Einführung des Referendums für Rüstungsprogramme in Betracht. Der Bundesrat machte in seiner Antwort geltend, dass die Verteidigungsausgaben längere Zeit unterdurchschnittlich zugenommen hätten und dass das EMD mit der Einführung einer Finanzplanung den anderen Departementen vorausgegangen sei. Die Hinweise auf konkrete Sparobjekte (Wiederholungskurse, Zahl der höchsten Offiziere, Verfahren bei der Rüstungsbeschaffung, Motorisierung) beurteilte er als wenig ergiebig oder aber für die Kriegsbereitschaft nachteilig; von einem Referendum für Rüstungsprogramme und von einer prozentualen Begrenzung der Militärausgaben befürchtete er eine Beeinträchtigung des erforderlichen Ausbaus der Rüstung.<sup>6</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 08.09.1979  
JÖRG KISTLER

**Die Bestrebungen der bürgerlichen Kreise stiessen bei den Sozialdemokraten auf Widerstand.** Eine Vergrösserung des EMD-Budgets war für sie gleichbedeutend mit einem Abbau von Sozialleistungen. Die SPS zeigte sich im übrigen in ihrer Haltung gegenüber militärpolitischen Fragen nicht einig. Ihr an Einfluss gewinnender pazifistischer Flügel versuchte einer Verstärkung der Rüstungsanstrengungen dadurch einen Riegel zu schieben, dass er eine Initiative für die Unterstellung entsprechender Ausgaben unter das fakultative Referendum ankündigte. Es gelang ihm, am Parteitag seine Ansicht durchzusetzen. Gegen den Willen des Parteipräsidenten Hubacher, der diese heikle Angelegenheit vorerst einmal näher prüfen lassen wollte, beschloss die Versammlung mit 306 gegen 255 Stimmen die Unterstützung des Projekts.<sup>7</sup>

## Militärorganisation

### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 10.10.1980  
FRANÇOIS DA POZZO

Dass das neue, bereits 1979 erlassene **Dienstreglement (DR 80)** für den Wachtdienst scharfe Munition vorsieht, **erregte weiterhin Unmut**. Nebst zahlreichen Einsprachen und Petitionen bewirkte vor allem die Protestaktion einer Gruppe von Wehrmännern, die ihre Waffe im Basler Rathaus abgaben, einiges Aufsehen.<sup>8</sup>

### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 07.12.1981  
CHRISTIAN MEUWLY

Tirant le bilan de son activité à la tête de l'instruction, le commandant de corps H. Wildbolz, atteint par la limite d'âge, a rappelé les exigences de cette préparation. Son successeur a été nommé en la personne du Valaisan Roger Mabillard. Avec le divisionnaire Christen, promu en remplacement du divisionnaire Haener, le chef d'arme des troupes légères et mécanisées, décédé au début de 1981, deux Romands sont ainsi venus **rétablir l'équilibre régional au sein du haut commandement**. Déjà mise en évidence dans le plan directeur, la situation en matière de personnel instructeur a soulevé la question de l'éventuelle disjonction des carrières d'officier instructeur et d'officier de troupe: une structure d'âge défavorable est en effet apparue à la suite du blocage des effectifs des fonctionnaires. Pour les responsables de l'instruction, il n'y a pas à craindre que le soldat de milice ne soit débordé par le niveau technologique des armements. La presse s'est en effet interrogée au sujet des pertes record accumulées cette année par l'aviation. Comme pour conjurer cette série noire, le Conseil des Etats a approuvé la prolongation de l'arrêté fédéral sur les mesures à prendre pour encourager la formation des jeunes pilotes et des grenadiers parachutistes. La route est cependant restée l'élément le plus meurtrier pour les soldats, et l'expérience d'un prix unique a été tentée pour promouvoir l'utilisation des chemins de fer par les militaires en congé (Mo. 80.558). Si ce n'est pas le cas pour la technique, la charge psychologique de la vie militaire semble avoir des incidences accrues sur les jeunes (Mo. 80.369; Po. 81.426; Po. 81.329; Po. 80.503; Po. 80.372; Po. 80.442). Par ailleurs, la diminution prochaine des effectifs des recrues a une nouvelle fois fait envisager l'opportunité de redéfinir la notion d'aptitude au service.<sup>9</sup>

## Ausrüstung und Beschaffung

### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 19.09.1978  
PETER GILG

Wird auch der **Kampfpanzer der 90er Jahre ein schweizerisches Erzeugnis sein?** Die einheimische Rüstungsindustrie, die private wie die staatliche, die schon die Panzer 61 und 68 entwickelt hat, wünscht es, wobei sie von ihren Arbeitnehmern unterstützt wird. Skeptisch äussert sich weiterhin die Spitze der Armee. Generalstabschef H. Senn wandte sich dagegen, dass die knappen Rüstungskredite zur Erhaltung schweizerischer Produktionsbetriebe eingesetzt würden, wenn aus dem Ausland wesentlich billigere Offerten vorlägen. Das EMD hatte Ende 1977 dem Bundesrat beantragt, für die Fortsetzung der 1975 begonnenen Studien für eine Eigenentwicklung höhere Kredite zu gewähren. Nachdem die bisherigen Arbeiten von den Eidg. Konstruktionswerkstätten in Thun geleitet worden waren, bewarb sich im Juni eine Gruppe der schweizerischen Maschinenindustrie um die Übernahme der Regie, wobei sich die Firma Contraves (Bührle) als Generalunternehmerin anbot. Der Bundesrat schaltete Anfang Juli eine einjährige Konkurrenzphase ein: einerseits sollte Contraves Entscheidungsgrundlagen für eine Eigenentwicklung bereitstellen, andererseits das EMD die Beschaffungsmöglichkeiten im Ausland abklären, wobei auf eine Mitwirkung schweizerischer Firmen Wert gelegt wurde. Von einer gemeinsamen Produktion mit Österreich war nur sehr unbestimmt die Rede, da Wien sich vor dem Entscheid des Bundesrates über den einzuschlagenden Weg nicht binden will. Die Firma Contraves erhielt auch den Auftrag, einen Fliegerabwehrpanzer für den Schutz der mechanisierten Verbände zu entwickeln. Ein weiterer Entwicklungsauftrag an einheimische Produktionsstätten betrifft ein leichteres Sturmgewehr mit kleinerem Kaliber. Bedenken, die neuen Geschosse könnten schwerere Verletzungen bewirken, erklärte der Bundesrat für unbegründet.

Der BR entschloss sich im Frühjahr zur Beschaffung der 1977 zurückgestellten österreichischen Geländelastwagen, nachdem man eine Endmontage in der Schweiz hatte vereinbaren können, obwohl sich das Produkt dadurch verteuerte. Oberdies bestätigte Wien offiziell seinen Verzicht auf die Anschaffung von Panzern 68.<sup>10</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 18.09.1979  
JÖRG KISTLER

Die durch die gründliche Untersuchung zu Tage geförderten Mängel stellten die **Kriegstauglichkeit des Panzers 68 weitgehend in Frage** und liessen es ratsam erscheinen, den Bau der vierten Serie so lange aufzuschieben, bis an der Möglichkeit ihrer Behebung keine Zweifel mehr bestünden. Sie gaben aber auch erneut zur Forderung Anlass, die heutige Regelung der Rüstungsbeschaffung sei zu überprüfen. Im Zentrum der Kritik stand die Gruppe für Rüstungsdienste (GRD), der unumwunden Unfähigkeit vorgeworfen wurde, vor allem aber deren Chef, dessen Rücktritt einige Parlamentarier unmissverständlich verlangten. Umstritten war jedoch vor allem die Doppelstellung des Rüstungschefs: einerseits hat er als Verantwortlicher für die Beschaffung neuer Waffen das bestmögliche Material zu suchen, andererseits obliegt ihm als oberstem Vorsteher der staatlichen Rüstungsbetriebe die Aufgabe, den ihm unterstellten Werken Arbeit zu verschaffen. Angesichts der Forderungen, die nicht nur der Ausschuss der Militärkommission des Nationalrats, sondern auch die Schweizerische Offiziersgesellschaft (SOG) erhob, entschloss sich das EMD dazu, eine neutrale Instanz mit der Untersuchung des Beschaffungsablaufs zu beauftragen. Es betraute Prof. E. Rühli mit dieser Aufgabe, eine Wahl, die nicht ohne Kritik blieb, weil der ernannte Experte zugleich Verwaltungsratsmitglied der Contraves AG, einer Tochtergesellschaft des Bührlé-Konzerns, ist.<sup>11</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 12.12.1980  
FRANÇOIS DA POZZO

Brisante Auseinandersetzungen über die Kriegsmaterialbeschaffung stehen mit den **Bestrebungen zur Einführung des fakultativen Referendums für Rüstungskredite** bevor. Nach der grundsätzlichen, jedoch umstrittenen Befürwortung dieses Projekts am Parteitag des Vorjahres fasste man in SP-Kreisen zunächst eine entsprechende parlamentarische Einzelinitiative ins Auge. Tatsächlich in Gang gesetzt wurde ein solches Verfahren indes vom Zürcher POCH-Vertreter A. Herzog. Dessen Vorstoss lehnte aber die zuständige nationalrätliche Kommission hauptsächlich mit dem Argument mangelnder Entscheidungsfähigkeit des Stimmbürgers und fehlender Referendumsmöglichkeiten auf anderen Gebieten wie etwa der Entwicklungshilfe mit 10:3 Stimmen ab. In Anbetracht der bürgerlichen Opposition stellten sich dann die SP-Delegierten am Parteitag von Ende November einmütig hinter den Beschluss zur Lancierung eines Volksbegehrens für ein Rüstungsreferendum.<sup>12</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 27.11.1989  
BRIGITTE CARETTI

**L'une des conséquences du résultat de la votation du 26 novembre réside dans la remise en question**, par la gauche ainsi que par certains parlementaires et milieux de droite, tant **de l'achat** même des avions de combat F-18 que de leur choix. Le DMF a sollicité l'acquisition de 34 de ces appareils. Cet achat s'élèverait à CHF 3.48 milliards alors que celui de 24 de ces mêmes avions – alternative en discussion – se chiffrerait à CHF 2.82 milliards.<sup>13</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 10.04.1990  
BRIGITTE CARETTI

Ces altérations successives de la décision s'expliquent par les **critiques croissantes** envers cette acquisition, **visant le coût financier, les qualités techniques du F-18 et son adéquation avec les objectifs de la défense suisse**. Si, initialement, c'était surtout le parti socialiste qui s'opposait à cette opération, demandant que le dossier d'évaluation soit rendu public, il a, depuis lors, été rejoint par le parti écologiste et certains partis bourgeois. Ainsi, les démocrates-chrétiens et ceux du centre, s'ils demeurent fondamentalement favorables à l'achat d'un nouvel avion de combat, souhaitent une réflexion plus approfondie, voire le renvoi d'une ou deux années de la décision, ainsi que la réévaluation du F-16. Les radicaux, bien que soutenant leur conseiller fédéral, s'inquiètent néanmoins du montant final de la facture.<sup>14</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 19.12.1991  
SERGE TERRIBILINI

**Les réactions au message du Conseil fédéral furent très diverses**. Les partis bourgeois se sont prononcés favorablement sur le principe du renouvellement de la flotte militaire helvétique, mais des nuances apparaissent, notamment de la part du PDC; certains désirent ainsi examiner la pertinence de cet appareil dans le cadre d'Armée 95 et en fonction de l'état des finances fédérales. Les indépendants, mais surtout les socialistes et les écologistes sont totalement opposés à l'achat de cet avion qui ne se justifierait ni du point de vue militaire, ni du point de vue financier.<sup>15</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 08.05.1992  
SERGE TERRIBILINI

Pendant les travaux de la commission du Conseil national, deux événements contradictoires sont venus épaissir le dossier. D'une part, **le GSSa a déposé une initiative populaire** contre l'achat de nouveaux avions de combat qui a connu un succès fulgurant. Ce vent de fronde a constitué une pression importante pour les députés, même si la commission a estimé que cela ne devait pas empêcher l'activité parlementaire de suivre son cours normal. D'autre part, **la Finlande a annoncé qu'elle avait choisi de s'équiper de 64 F/A-18**. Cette nouvelle est venue renforcer le camp des partisans de cet appareil et fut largement exploitée par Kaspar Villiger et le DMF.<sup>16</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 05.05.1995  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Deux nouvelles polémiques ont eu lieu au sujet des F/A 18. La première a été lancée par le **conseiller national socialiste Hubacher** (BS), lequel a **accusé le DMF de gaspiller les deniers publics**. Selon l'ancien président du PS, si le DMF avait échelonné dans le temps l'achat des dollars nécessaires à l'acquisition des avions de combat et non pas, comme ce fut le cas, acheté d'une seule traite l'ensemble des billets verts en 1993, il aurait pu épargner quelque CHF 728 millions, étant donné la chute du cours du dollars advenue entre-temps (de CHF 1.46 à 1.15). Suite à une question du conseiller national Vetterli (udc, ZH), le Conseil fédéral a répondu qu'il était erroné d'accuser le DMF puisque c'était le DFF, seul compétent en la matière, qui avait pris cette décision. De plus et surtout, cette dernière se justifiait pleinement dans la mesure où la chute du dollars n'était pas prévisible à l'époque et qu'il s'agissait de se prémunir, dans l'hypothèse d'une hausse de la monnaie américaine, contre tout dépassement du budget de CHF 3.5 milliards. La seconde polémique, lancée par le quotidien zurichois **Tages Anzeiger**, a concerné également le coût du F/A 18. Selon le journal zurichois, étant donné la baisse spectaculaire des prix du marché de l'aviation résultant de la concurrence acharnée entre les constructeurs américains, **la Confédération aurait pu épargner au total CHF 1.5 milliard** (taux de change 1993) si le Conseil fédéral avait signé le contrat d'achat des F/A 18 en 1995 et non, comme ce fut le cas, en 1993. Le gouvernement aurait donc commis l'erreur d'avoir précipité l'achat de ces appareils alors qu'il n'y avait aucune urgence et qu'il était prévisible que le marché de l'aviation était sur le point de connaître une baisse massive des prix. Le DMF a répondu que le prix mentionné par le quotidien zurichois était une offre de relations publiques qui ne correspondait pas au véritable prix.<sup>17</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 28.11.2006  
ELIE BURGOS

En octobre, le magazine «Annabelle», une publication ayant un lectorat essentiellement féminin, a remis au parlement une **pétition** (munie de 17'400 signatures) **contre l'entreposage du fusil d'assaut militaire dans les ménages**.<sup>18</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 16.02.2012  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die **mediale Berichterstattung über die Gripen-Beschaffung** erstreckte sich über weit mehr als nur die institutionellen Entscheidungen in Parlament und Bundesrat. In der ersten Hälfte des Berichtsjahres dominierten Meldungen über vertrauliche Evaluationsberichte, welche bereits früher an die Öffentlichkeit gelangt waren. Diesen Dokumenten war unter anderem eine ungenügende Bewertung des ausgewählten Modells Gripen zu entnehmen. Die Kritik brachte eine Flut an Medienberichten hervor, wobei insbesondere in Frage gestellt wurde, ob das vom Bundesrat favorisierte Modell den gestellten Anforderungen entsprechen würde. Hinterfragt wurde indes auch der Entscheid des Bundesrates zu Gunsten des schwedischen Fabrikats, welches zunächst mit einer Note „ungenügend“ bewertet worden sei. Bei der Medienkonferenz zum Typenentscheid wurde der Gripen schliesslich als gut befunden – er erfülle die Anforderungen „klar“. Ende Januar 2012 wurde bekannt, dass der unterlegene französische Hersteller Dassault der Schweiz ein neues Angebot für 18 Jets des Typs Rafale unterbreitet hatte. Mit 2,7 Mia. CHF lag das Angebot um 400 Mio. CHF unter dem Preis der 22 beantragten Gripen. Gemäss Hersteller und bestätigenden Expertenmeinungen seien 18 Rafales gleich effizient wie 22 Gripen, da sie eine höhere Reichweite hätten. Rüstungsminister Maurer schlug jedoch sämtliche Angebote aus und wies Kritik von sich, dass die unterlegenen Anbieter Dassault und EADS unfair behandelt worden seien, da sie ihre Angebote nicht anpassen konnten. Die Bedenken über die Qualität des Gripen halten sich über Monate hartnäckig. Da erst ein „Demonstrator“, ein Prototyp, des neuen Modells Gripen E/F existierte, schien es unklar, wie sich das Nachfolgemodell vom vorhergehenden Modell C/D abheben würde. Alles in allem herrschte im Frühjahr 2012 grosse Unklarheit, einerseits über die Kosten der zu beschaffenden Maschinen und andererseits über die Leistungsfähigkeit des Jets. Noch im Februar deckt die Presse weitere Details über die Bewertung des Gripen auf. Ungenügende Leistungen und Negativschlagzeilen führten zu beständiger Skepsis und

einem fruchtbaren Nährboden für Kampfjetgegner. Die Dauerkritik gipfelte schliesslich in einer Medienorientierung, zu der sich Bundesrat Maurer am 15. Februar gezwungen sah. Vor versammelter Medienschar verteidigte Maurer, flankiert von den höchsten Offizieren, den Typenentscheid. Der Gripen sei die optimale Lösung für die Schweizer Armee. Das schwedische Produkt hätte die tiefsten Betriebskosten und sei so, neben dem tieferen Beschaffungspreis, den Konkurrenten vorzuziehen. Die Gegner zeigten sich allerdings noch nicht zufrieden mit den gelieferten Erklärungen und so wurde weiterhin eine offene und langwierige Debatte in den Medien geführt. Erste Stimmen erklärten den Kampfjetkauf bereits Mitte Februar als gescheitert. Die Basler Zeitung liess es sich schliesslich auch nicht nehmen, Anfang März Parallelen zur Mirage Affäre zu ziehen, welche Ende der Fünfzigerjahre einen Kampfflugzeugkauf zu einem Spiessrutenlauf zwischen Parlament und Regierung werden liess. Im gleichen Blatt war Mitte März berichtet worden, dass der Typenentscheid zu Gunsten des Gripens viel früher gefallen sei, als bis dahin bekannt. Gestützt auf eine bundesrätliche Antwort auf mehrere Interpellationen im Nationalrat, gab die Zeitung an, dass bereits Ende 2010 ein Entscheid gefallen sei. Das mediale Auf und Ab erstreckte sich über den gesamten Sommer 2012.<sup>19</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 30.08.2012  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Aufgrund **anhaltender Kritik zum Gripen** wurde es immer wahrscheinlicher, dass sich neben den linken Parteien auch die einem Kampfjetkauf ursprünglich wohlgesinnten, bürgerlichen **Parteien** dem Tiger-Teilersatz (TTE) entgegen stellen würden. Für die FDP äusserte sich Parteipräsident Müller nach der Publikation des Subkommissionsberichts so pointiert, dass die Zeitungen den politischen Abschluss des Gripens prophezeiten. Im August hat die FDP ihre Position zum Kampfjetkauf revidiert. Die zusammen mit den anderen bürgerlichen Parteien für einen TTE eintretende Mittepartei trat nunmehr wesentlich kritischer gegenüber dem Gripen auf. Am 25. August erschien ein umfassendes Interview mit Parteipräsident Müller, welcher den Gripen nachdrücklich kritisierte. Die Stellung der FDP zu diesem Geschäft ist deshalb entscheidend, weil ohne sie eine Parlamentsmehrheit kaum zu Stande kommen könnte – SP und Grüne sind seit jeher gegen den Kampfjetkauf. Müllers Gripen-Kritik und die damit einher gehende Erkenntnis, dass der Gripen mit der neuen Kräftekonstellation politisch kaum eine Chance hätte, führte zu heftigen Reaktionen. Die Gruppe Giardino, ein Zusammenschluss von konservativen Offizieren und Armeefreunden, ging so weit, Müllers Rücktritt zu fordern. Müller liessen die Angriffe jedoch zunächst kalt und er liess diese ohne grosse Reaktion ins Leere laufen. Erst als auch seitens der SVP vermehrt in Richtung Müller und FDP geschossen wurde, kam es zu einem medialen Schlagabtausch, welcher in den Zeitungen unter dem Titel „Hahnenkampf“ ausgetragen wurde. Von Ignoranz über Mauseheleien bis zu Vetternwirtschaft und Befangenheit wurde Müller und seiner Partei alles unterstellt, vorwiegend seitens der SVP. Müller selbst reagierte fortan zunehmend angriffig, verteidigte aber stets seine Haltung. Neben vielen persönlichen Grabenkämpfen zeichnete sich vor allem eines ab: Die Beschaffung des neuen Kampfjets für die Schweizer Armee wurde gegen Jahresende zunehmend unsicher.<sup>20</sup>

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 31.12.2012  
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Das Geschäft Tiger-Teilersatz zog sich über das **gesamte Berichtsjahr** hindurch und gelangte noch nicht zu einem Entscheid. Die Kritik brach nicht ab und die Regierung, vor allem Bundesrat Maurer, hatte viel Arbeit zu leisten, damit der Gripen-Deal nicht bereits vor einer Parlamentsentscheidung zu einem Fiasko wurde. Kritiker und Kampfjet-Gegner erhielten indes ungefragt immer wieder neue Angriffsflächen. Die wichtige Rolle der Gripen Subkommission der SiK-NR und deren Einfluss auf das Geschäft wird 2013 noch deutlicher zum Tragen kommen, wenn es darum gehen wird, den Kauf der 22 Flugzeuge im Parlament zu behandeln.

#### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 17.06.2020  
DIANE PORCELLANA

Le **référendum contre l'acquisition de nouveaux avions de combat** lancé par le GssA, les Verts et le PS a abouti – après une récolte de signatures suspendue en raison du Covid-19. Les référendaires ont déposé 65'913 paraphes, dont 65'685 valables. Mi-février, ils avaient déjà récolté plus de 53'000 signatures. Le peuple se prononcera alors le 27 septembre 2020 sur l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat.<sup>21</sup>

En mai 2022, le Parlement a décidé d'**augmenter progressivement le budget de l'armée suisse**. Ainsi, en 2030, il représentera un pour cent du PIB, soit une dépense annuelle de CHF 7 milliards. Ce changement s'inscrit dans la vague émotionnelle qui s'est propagée en Europe suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie au début de l'année 2022. En effet, la peur a poussé plusieurs pays à augmenter leurs budgets militaires ou à reconsidérer leurs stratégies de défense, telles que les alliances militaires (adhésion à l'OTAN en juillet 2022 de la Suède et de la Finlande). Ces décisions relatives à la sécurité intérieure ont parfois été comparées, dans les médias, avec l'objectif de sortir du nucléaire fixé après l'accident nucléaire de Fukushima en 2011.

Dès février, les médias ont noirci du papier à ce sujet et deux interrogations ont notamment été très discutées. Premièrement, il a été question de se renseigner sur ce qui serait acheté avec cette hausse de budget, et, deuxièmement, de savoir qui verrait son budget diminuer suite à l'augmentation des fonds à la disposition de la Grande Muette. Concernant la première question, personne n'a pu donner de réponse claire. En effet, c'est un budget qui a été voté et non pas un achat. C'est pourquoi un nombre assez important de critiques a surgi dans différents journaux: «Aujourd'hui déjà il y a constamment des projets retardés. J'ai beaucoup de doutes que l'armée puisse utiliser l'argent de manière efficace. Il y a beaucoup d'air dans le budget», a été citée Sarah Wyss (ps, BS) dans la WOZ du 5 mai 2022. Malgré les incertitudes, le Tages Anzeiger a tenté de savoir dans quel cadre cet argent pourrait être utilisé. Sur la base du type de guerre conduit en Ukraine, un expert interrogé par le quotidien zurichois a conclu que l'argent servirait probablement à acquérir «plus d'artillerie, plus de véhicules, plus d'armes» afin de consolider les équipements et armements de défense conventionnelle. Le développement d'une armée de terre plus autonome et plus indépendante serait l'objectif. Pour ce faire, la Confédération pourrait envisager la création de mini-armées supervisées par une plus grande forme d'autorité militaire. Cette structure permettrait une auto-suffisance en cas de problèmes de communication avec la structure principale de l'armée.

Il serait, pour certains secteurs, justifié que ces incertitudes agitent le spectre d'une diminution des budgets. En effet, une augmentation des ressources disponibles pour la Grande Muette signifie une coupure de fonds dans d'autres domaines. La NZZ a avancé que trois secteurs pourraient, de par leur structure de financement, potentiellement être touchés par ce changement. Il s'agirait de l'agriculture, l'éducation et la recherche. L'article a mis en avant les difficultés que des coupes budgétaires pourraient représenter pour ces différents secteurs: la transition écologique ou encore le milieu scientifique, déjà handicapé par une large diminution de la coopération avec l'Europe, pourraient par exemple en faire les frais.

En définitive, il faudra encore attendre pour savoir avec certitude ce qui se tiendra sur la liste de courses de l'armée et quelles conséquences ces achats auront sur les autres secteurs.<sup>22</sup>

L'achat de **nouveaux avions** de combat fait débat depuis le début du processus de négociation dans la société. Pour quelles raisons? Quels éléments ont fait réagir les médias et ont soulevé des critiques? Quels reproches ont été faits aux organes internes du gouvernement helvétique? Quelles éventuelles **zones d'ombres** ont été identifiées? Premièrement, il faut noter que le vote qui a permis de concrétiser le projet a été serré. En effet, l'objet accepté le 27 septembre 2020 a laissé 49.9 pour cent de la population suisse insatisfaite. Puis, la confédération a effectué des tests de sélection sur quatre avions de combat, dont deux européens, avec l'objectif que le choix final devait revenir le moins cher possible. Sur la base d'une série de critères dont 79 sous-critères gardés confidentiels, le Conseil fédéral s'est décidé pour le F-35A américain. Suite à cette décision, le gouvernement, tout particulièrement Viola Amherd, a dû répondre à une série de critiques. Ces dernières font référence au choix du modèle d'avion, aux coûts estimés de celui-ci ou encore à la mauvaise gestion de la politique internationale liée à l'achat des jets. Concernant la première critique, le choix de l'avion a provoqué le lancement de l'initiative «Stop F-35A». D'après le comité d'initiative, qui regroupe les Vert.e.s le PS et le GSsA, le F-35A serait hors de prix, inadapté, inutile et peu fiable. En lançant leur initiative, les initiates et initiateurs espèrent faire réfléchir leurs collègues et réenvisager l'option d'un avion européen: le Rafale français ou l'Eurofighter (né d'une collaboration européenne). Cette prise de position du comité d'initiative montre à quel point il est complexe de choisir un avion de combat en raison des paramètres extérieurs qui sont influencés par cette décision. Effectivement, en plus de devoir définir quelle stratégie militaire sera suivie et quel jet de combat sera le plus apte à répondre aux demandes formulées, le choix de l'avion a des conséquences sur les relations internationales de la Suisse. En signant pour le

Rafale français, la Suisse aurait pu bénéficier du soutien de son voisin auprès de l'UE, mais aussi d'un versement de CHF 3.5 milliards, étendu sur trente ans, en raison des impôts des travailleurs frontaliers. Cependant, dans un article du Temps du 10 septembre 2022 il a été affirmé que le Conseil fédéral «n'a même pas osé songer à un avion européen». Un point que le rapport du contrôle fédéral des finances (CDF), publié en juillet 2022, critique ouvertement. Le fait que la Confédération n'ait pas pris en compte ces relations internationales (seul le prix comptait) et que les relations avec l'Europe ont pris une claque n'aurait, pas dû arriver. Dans ce même rapport tout comme dans les médias, certaines actions entreprises par Viola Amherd, en ce qui concerne les discussions avec les pays des constructeurs, ont été critiquées à de nombreuses reprises. La conseillère fédérale aurait, en effet, été au courant des résultats des évaluations des avions lorsqu'elle est allée, en mars 2021, s'entretenir avec les différents représentants étatiques en charge des négociations. La critique s'est renforcée par la suite, car le choix final de la Suisse n'a été rendu public que deux mois après ces entrevues. D'après le rapport, cette procédure a engendré du travail inutile et des faux espoirs du côté des potentiels vendeurs. Dans les marges de l'article du Temps, il a été mis en avant que la commission chargée de l'écriture du rapport n'a pas tenu compte de tous les points essentiels de la question. En effet, d'autres critiques concernant les coûts d'entretien et le prix d'achat des jets n'ont pas été abordés par le Contrôle fédéral des finances. L'explication avancée par la commission concernerait un manque de connaissances techniques pour pouvoir juger de ces aspects. Cette justification a été remise en cause lorsque un journaliste du Temps a demandé pourquoi, dans ce cas, aucun expert extérieur n'a été engagé pour permettre cette analyse. Ce point était central car il a, à lui seul, déjà fait beaucoup de bruit et mis d'accord différentes orientations politiques sur les manquements du rapport. De plus, les 6.035 milliards de francs que coûteraient les 36 F-35A à l'achat étaient aussi entourés d'incertitudes. Effectivement, pour certains députés, il n'était pas clair si les prix avaient été fixés. Sur ce point, Viola Amherd a affirmé plusieurs fois que «le contrat est à prix fixe».

Dans un deuxième temps, il a aussi été question des frais qu'engendreront les avions au total. En effet, leur prix étant un des critères principaux, il était important pour les politicien.ne.s d'être sûr.e.s que sur trente ans, le F-35A coûterait bel et bien 2 milliards de francs moins cher que son concurrent classé le plus proche, tel que l'avançait l'évaluation technique du DDPS. En y regardant de plus près, deux aspects ont été remis en question à ce sujet par les opposants, soit le nombre d'heures de vol que les avions effectueraient ainsi que le montant que représenteraient les frais d'entretien. Concernant le premier aspect, il a été remarqué que, pour la comparaison des avions, un nombre d'heures de vol différent a été octroyé au F-35A. Ceci serait dû à un besoin d'exercice moins élevé avec l'avion américain en raison de son résultat technique. Argumentation que certain.e.s remettent en cause en raison de la complexité de l'engin. Concernant le deuxième aspect, les frais d'entretien ont été calculés sur les bases d'informations données par le constructeur et non sur les frais que le gouvernement américain rapporte suite à son expérience avec ces avions. Sur ce point, la conseillère fédérale Viola Amherd a assuré que les chiffres avancés par la Confédération étaient corrects et qu'en vu des commandes annoncées, pour les mêmes avions, par le Canada, la Finlande et l'Allemagne, les prix d'entretien pourraient même baisser.

En définitive, comme écrivait la NZZ le 9 juillet 2022, c'est un «théâtre politique» et, ce n'est pas fini.<sup>23</sup>

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 06.06.2023  
CHLOÉ MAGNIN

Les citoyen.ne.s suisses et le Parlement n'auront accès ni aux rapports sur l'impact sonore, ni à ceux sur les critères de **sélection des F-35A**. Cette décision a été publiée alors que deux journalistes de Tamedia et un de la SRF ont tenté d'avoir accès à ces **informations** dites **confidentielles**. La Liberté du 21 avril explique ainsi que RUAG et l'EMPA sont dans leur droit en invoquant les dérogations inscrites dans la loi sur les marchés (LMP) s'agissant de l'achat d'armes, de munitions ou de matériel de guerre ainsi que des constructions relevant de l'infrastructure de défense et de commandement. La confidentialité sur l'achat des F-35A prime donc sur les dispositions de la loi sur la transparence (LTrans).

Dans le cadre d'une interview publiée dans le Quotidien Jurassien du 23 mai, Pierre-Alain Fridez (ps, JU) a critiqué la «chape de plomb» coulée par Viola Amherd autour des nouveaux jets de combat. En parlant de son livre «Le choix du F-35, erreur grossière ou scandale d'Etat?», le Jurassien a également dénoncé le choix de ce jet, avançant que les avions coûteraient plus cher que prévu et que la pollution sonore serait très importante. De plus, il affirme que les modèles européens auraient été plus

stratégiques pour la police du ciel. Le Jurassien a aussi rappelé que la droite avait mis sous pression le Parlement pour acquérir ces avions en soulignant que la situation était urgente. Cependant, les jets ne seront vraisemblablement pas livrés avant 2029, selon les estimations du conseiller national. Ce délai de deux ans supplémentaires sur les prévisions de la Confédération est mis sur le compte des nombreuses pannes et de la disparition de pièces de rechange annoncées par les USA. Le DDPS affirmait, quant à lui, en juin 2023 que cette déclaration n'aurait pas d'impact pour la Suisse.<sup>24</sup>

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

### Wirtschaftsordnung

Le Département fédéral de la Défense (DDPS) a décidé de se séparer de l'entreprise d'armement RUAG. L'évolution des activités de RUAG Holding, avec uniquement 30 pour cent de son chiffre d'affaire lié à l'armée Suisse et 50 pour cent de ses employés à l'étranger, ainsi qu'un récent rapport sur la gouvernance des entreprises proches de la Confédération, ont dicté ce choix selon le Conseil fédéral. Cette stratégie scindera RUAG Holding SA en deux entités: MRO CH et RUAG international. D'un côté, MRO CH continuera à fournir les prestations liées à l'armée, sous l'égide de la Confédération. D'un autre côté, RUAG International reprendra l'ensemble des secteurs d'activités non liés à l'armée helvétique. Cette stratégie permettra également de renforcer la sécurité informatique au sein de MRO CH. Si cette décision s'est profilée comme une réponse à la cyberattaque qu'avait subi RUAG, et imposée comme une évolution logique en fonction des récents développements au sein de RUAG, certains politiciens de gauche ont critiqué une décision qui facilite les exportations de matériel de guerre et permet donc au Conseil fédéral de se « dérober » devant cette question épineuse qui anime la coupole fédérale depuis plusieurs mois.<sup>25</sup>

### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 19.03.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

- 
- 1) Communiqué de presse CPS-CE du 21.3.23; BZ, 25.2.22; TA, 5.3.22; NZZ, 31.3.22; NZZ, 26.4.22; AZ, 2.5., 3.5., 2.6., 4.6.22; Blick, 7.6.22; WOZ, 25.8.22; AZ, 27.10., 28.10.22; NZZ, 29.10., 1.11., 22.11., 25.11., 7.12., 8.12.22; AZ, 25.1., 26.1., 2.2., 4.2.23; Lib, 20.2.23; AZ, 22.2., 24.2., 1.3.23; AZ, Lib, 6.3.23; AZ, 7.3.23; Lib, 9.3.23; Lib, 10.3.23; AZ, 11.3.23
- 2) NZZ, 25.3.22; AZ, 30.3.22; NZZ, 8.4.22; TA, 9.4.22; NZZ, 14.4.22; So-Bli, 17.4.22; 24H, AZ, NZZ, 19.4.22; NZZ, 4.5.22; 24H, 14.5.22; NZZ, 16.5.22; 24H, NZZ, 25.5.22; AZ, 30.5.22
- 3) Lib, 7.3.23; LT, TA, 11.3.23; NZZS, SoZ, 12.3.23; NZZ, 13.3.23; 24H, TA, 14.3.23; NZZ, 15.3.23; 24H, LT, NZZ, 16.3.23; AZ, TA, 18.3.23; NZZS, 19.3.23; 24H, 20.3.23; NZZ, 21.3.23; Lib, NZZ, 22.3.23; NZZ, 23.3., 25.3.23; So-Bli, SoZ, 26.3.23; Blick, TA, 27.3.23; LT, NZZ, TA, 29.3.23; NZZ, 31.3.23; LT, NZZ, 19.4.23; TA, 22.4.23; LT, 25.4.23; 24H, NZZ, 4.5.23; Lib, SGT, 6.5.23; AZ, 9.5.23; TA, 11.5.23; Lib, NZZ, TA, 12.5.23; 24H, 22.5., 25.5.23; NZZ, 27.5.23; WW, 1.6.23; AZ, Blick, Lib, TA, 2.6.23; AZ, 3.6.23; NZZS, 4.6.23; Blick, Lib, 5.6.23; TA, 6.6.23; LT, NZZ, 8.6.23; LT, 14.6.23; 24H, Lib, 15.6.23; NZZ, 17.6.23; Lib, NZZ, 22.6.23; LT, 28.6.23; AZ, LT, Lib, 29.6.23; AZ, 30.6.23; Blick, 1.7.23
- 4) TA, 25.5.23; Blick, 26.5., 27.5.23; LZ, 30.5.23; WW, 1.6.23; Lib, 5.6.23; TA, 6.6.23; WW, 8.6.23; TA, 23.6.23; AZ, LT, 28.6.23; AZ, 29.6.23; Blick, 10.7.23; NZZ, 31.7.23
- 5) NZZ, 10.8.23; TA, 12.8.23; AZ, CdT, 19.8.23; Blick, LT, NZZ, 22.8.23; NZZ, 23.8.23; LT, 24.8.23; AZ, 25.8.23; Lib, 23.12.23
- 6) AB NR, 1977, S. 260 ff.; AB NR, 1977, S. 999 f.; BB, III, 1977, S. 470 ff.; Bankverein, Der Monat, 1977, Nr. 5, S. 8 ff.; BÜZ, 172, 23.7.77; NZZ, 13, 17.1.77 et 299, 21.12.77; LNN, 32, 8.2.77; Bund, 63, 16.3.77; 263, 9.11.77; NZZ, 299, 21.12.77; E. Gruner / H.-P. Hertz, Die Finanz- und Steuergesinnung des Schweizervolkes, Bern (1977), S. 13 ff.; SAMS-Informationen, 2/1978, Nr. 1
- 7) Vr, 66, 19.3.79; BZ, 116, 19.5.79; JdG, 116, 19.5.79; 145, 25.6.79; Vat, 144, 25.6.79; TA, 208, 8.9.79; BaZ, 74, 28.3.79 et 209, 7.9.79; NZZ, 74, 29.3.79.
- 8) AB NR, 1980, S. 1280 f.; BaZ, 02.05., 20.05., 21.05., 09.06.80; SGT, 02.05., 31.05.80; VO, 19.05.80; Vr, 19.05., 10.07.80; Tell, 24.01., 14.11.80; NZZ, 24.05., 14.07.80; Vat., 24.05.80; TW, 31.05., 10.07., 14.07.80; Vr, 27.05., 14.07., 15.07.80; TA, 15.07.80
- 9) 24 Heures, 03.03., 30.10., 22.05.81; BaZ, 30.05.81; NZZ, 29.05., 29.10., 11.11., 19.11., 11.12., 23.12.81; Ww, 25.11.81; Bund, 23.12.81; TLM, 27.02., 28.05., 18.08.81; Suisse, 10.03.81; BO CE, 1981, p. 484 s.; BO CN, 1981, p. 1323 s.; BO CN, 1981, p. 1324 s.; BO CN, 1981, p. 547; BO CN, 1981, p. 547 ss.; BO CN, 1981, p. 552 ss.; BO CN, 1981, p. 557 s.; RO, 1981, p. 933 ss.; Wildbolz (1981), Technisierung und Milizarmee.
- 10) AB NR, 1978, S. 1081 f.; Ww, 08.02., 12.07.78; NZZ, 14.03., 25.03., 14.06., 07.07., 18.08., 16.09., 31.10.78; gk., 01.06.78; TA, 01.06., 17.06.78; Presse vom 16.03., 23.03., 15.04., 06.07.78; Bund, 21.09.78; BaZ, 09.05.78
- 11) BaZ, 19.07., 22.09.79; TA, 19.07.79; NZZ, 25.06., 21.07., 25.07.79; TA, 15.09.79; Sonntagsblick, 23.09.79; Ww, 20.06.79; Vr, 20.07.79; Verhandl. B. vers., 1979, IV, S. 56
- 12) Presse vom 01.12.80; BaZ, 16.01.80; SGT, 01.05.80; Verhandl. B. vers., 1980, I, S. 17
- 13) Presse du 27.11.89; L'Hebdo, 25.1.90; Suisse, 9.6.90.
- 14) JdG, 20.1.90.; TA, 15.1., 18.1. et 6.4.90; JdG, 20.1. et 10.4.90; Suisse, 20.1.90; LM, 25.1.90; NZZ, 15.2.90; JdG, 20.1.90.
- 15) Presse du 27.6. et 17.-19.12.91; NQ, 11.12.91.
- 16) Presse du 7.5. et 8.5.92.
- 17) BO CN, 1995, p. 723; NZZ, 9.3 et 22.3.95; NQ, 21.3.95; TA, 4.5.95; 24 Heures, 5.5.95; NZZ, 5.5.95.
- 18) Lib., 28.11.06.
- 19) BaZ, 5.1.12; SoZ, 29.1.13; Presse vom 14. und 15.2.2012; WoZ, 16.2.2012.
- 20) NZZ, 25.8.12; TA, 30.8.12.
- 21) FF, 2020, p. 5589; GsSA, Argumentaire Non aux milliards pour des avions de combat; TA, 8.2.20; LT, 20.2.20; So-Bli, 15.3.20; Lib, 19.3.20; SoZ, 10.5., 31.5.20; SGT, 5.6.20; LT, 18.6.20
- 22) NZZ, 28.2.22; 24H, Lib, NZZ, TA, 1.3.22; NZZ, SGT, TA, 4.3.22; SoZ, 6.3.22; TA, 7.3.22; NZZ, 10.3.22; SoZ, 13.3.22; TA, 16.3.22; LT, 17.3.22; 24H, 21.3.22; LT, 22.3.22; LT, Lib, 23.3.22; NZZ, TA, 24.3.22; SoZ, 27.3.22; TA, 23.4.22; WOZ, 5.5.22; NZZ, 6.5.22; AZ, 7.5.22; TA, 10.5., 14.5.22
- 23) LT, 28.6.21; NZZ, 21.7.21; TA, 10.5.22; LT, 13.5.22; SoZ, 22.5.22; WOZ, 29.5.22; Blick, 31.5.22; LT, 23.6.22; SoZ, 26.6.22; AZ, LT, NZZ, TA, 9.7.22; So-Bli, SoZ, 10.7.22; NZZ, 11.7.22; Blick, Republik, TA, 12.7.22; So-Bli, 17.7.22; AZ, 20.7.22; WW, 21.7.22; AZ, 27.7.22; Blick, 31.8.22; 24H, AZ, Blick, LT, Lib, NZZ, TA, 10.9.22

24) CdT, LT, Lib, TA, 21.4.23; Lib, 13.5.23; QJ, 23.5.23; Lib, 3.6.23; NZZ, 14.7.23; TA, 14.8.23  
25) AZ, BaZ, NZZ, 19.3.19; AZ, 20.3.19; BaZ, 28.3.19; BaZ, 29.3.19